

COPROPRIETE DES PATIOS DU PIC AU VENT

CONTENU DE LA COPROPRIETE

(23 avril 2009)

1) LOCAL TECHNIQUE - CHAUFFERIE :

Un local technique accueille les diverses installations nécessaires à alimenter les maisons de la résidence en eau de ville, eau de citerne et eau chaude sanitaire.

- Compteur d'eau de ville commun à toutes les maisons.
- Groupe hydrophore pour distribution de l'eau de citerne.
- Compteurs gaz et électricité pour les communs.
- Système de préparation et de distribution d'eau chaude sanitaire avec préchauffage solaire et appoint par chaudière gaz à condensation.
- L'étage du local chaufferie constitue un espace complémentaire pour diverses fonctions à venir.

2) EGOUS - IMPETRANTS – RACCORDEMENTS :

Citernes d'eau pluviale. Capacité 12 000 litres.

- Réseaux d'égouts : Réseaux séparés pour eaux pluviales, eaux usées et eaux de drainage-ruissellement. Raccordement au réseau public.
Canalisations, regards et chambres de visite.
- Les extensions de réseau public et les raccordements collectifs seront réalisés.
Eau : Extension du réseau le long des nouvelles voiries, bornes d'incendie et compteur général dans local technique.
Electricité : Extension du réseau le long des nouvelles voiries pour permettre le raccordement individuel de chaque maison et des communs.
Téléphone et TVD : Extension du réseau le long des nouvelles voiries pour permettre le raccordement individuel de chaque maison.
Gaz : Extension du réseau et compteur unique dans le local technique.
Les acheteurs prendront en charge les frais de raccordements individuels (Des gaines et fourreaux sont prévus en attente).

3) VOIRIES, SENTIERS ET PARKING :

Les voiries neuves seront réalisées en général en pavés béton.

- Les sentiers seront généralement empierrés..
- Les parkings et accotements seront réalisés en général au moyen de dalles de gazon stabilisées. Voir plan.

4) PARC, ABORDS ET ECLAIRAGE COMMUN:

Le parc et les abords seront plantés et aménagés selon le plan du paysagiste.

- Eclairage extérieur : Appareils et alimentations pour éclairage du parc, des voiries, et accès communs.